

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris 13 mars 1865

Les funérailles de M. de Morny ont eu lieu aujourd'hui avec un appareil grandiose et au milieu d'un immense concours de population. Le corps qui était déposé dans une chapelle ardente depuis hier, a été placé sur un char traîné par six chevaux caparçonnés de noir. Les cordons étaient tenus par MM. Rouher, ministre d'Etat, Troplong, président du Sénat, Scheider, vice-président du Corps-Législatif et Vuitry, président du conseil d'Etat. L'Empereur était représenté par le général Fleury et le prince Napoléon, par le Colonel Ferri Pisani. Venaient ensuite les voitures dans lesquelles se trouvaient les ministres et les membres du Conseil privé, les maréchaux, les amiraux, les membres du Sénat, du Corps-Législatif et des autres corps constitués. Une députation du Conseil général du Puy de Dôme suivait pied le char du défunt.

Le conseil municipal de Lyon vient de voter une Adresse à l'Empereur pour remercier Sa Majesté de ses bonnes dispositions en faveur de cette ville.

M. Chevreau, conseiller d'Etat, préfet du Rhône, a profité de cette réunion du conseil pour exposer le plan des travaux destinés à achever la transformation de la vieille cité lyonnaise. Son rapport a reçu l'adhésion unanime du conseil municipal.

Les habitants de la Croix-Rousse ont envoyé ces jours derniers une députation à M. Henri Chevreau, pour le prier de transmettre à l'Empereur l'expression de leur reconnaissance.

Le préfet a reçu la députation à l'hôtel de ville entouré d'une foule considérable. On était accouru de toutes parts pour assister à cette manifestation.

L'allocation que M. Chevreau a adressée à ces délégués a déterminé une ovation d'enthousiasme aux cris de : Vive l'Empereur !

On lit dans le *Mémorial Diplomatique* : Nos lecteurs auront sans doute remarqué que l'Angleterre n'est pas représentée au sein du congrès télégraphique ouvert le 1^{er} du courant à Paris. La raison en est très simple : tandis que la télégraphie, dans les Etats continentaux, forme un monopole du Gouvernement, au-delà de la Manche elle est exploitée par l'industrie particulière, qui est complètement libre d'établir ses tarifs. Le cabinet britannique ne saurait donc prendre d'engagements en faveur de l'unification de la taxe pour les communications télégraphiques, attendu qu'il dépend uniquement de la volonté de l'industrie privée de les accepter, ou de les repousser.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

Jusqu'à présent j'avais hésité à vous parler d'un petit événement qui s'est produit dans les sphères de la spéculation ; mais, comme il paraît décidément destiné à tomber dans la publicité judiciaire, la discrétion n'a plus de raison d'être.

Deux commis d'un agent de change, M. P..., faisaient faire par leur patron des opérations pour le compte d'un haut fonctionnaire qui tient de près à la personne de l'Empereur.

Il y avait d'abord eu perte et les intermédiaires supposés avaient payé : ils avaient été jusqu'à se procurer une lettre, avec entête des bureaux dont l'honorable personnage dont il s'agit est le chef, et enfin un bénéfice de 63,000 fr. avait dû être réalisé sur des mobiliers.

Mais, sur une communication adressée directement à ce fonctionnaire par l'agent de change qui commençait à trouver quelque chose de suspect à toute cette affaire, l'officier fut mandé aux Tuileries, et put se convaincre alors qu'il avait été la dupe de deux spéculateurs qui avaient bénéficié d'un nom faussement et scandaleusement employé par eux, la personne dont il s'agit étant — est-il besoin de le dire ? — restée, absolument étrangère à ces manœuvres.

La police fut prévenue, et au moment où l'un des délinquants se présentait à la Banque pour toucher le montant d'un bon représentant le gain réalisé, il fut arrêté ; son complice le fut simultanément ; tous deux sont à Mazas, et l'affaire se poursuit devant le juge d'instruction.

On se demande à qui reviendront les 63,000 fr..., bénéfice résultant de cette opération illicite, et comme il paraît positif que l'agent de change serait demeuré responsable de la perte, il semble logique que le gain doive lui être laissé ; mais ce ne sont là que des opinions individuelles, la question, peut-être se trouvera fixée subsidiairement par le dispositif de l'arrêt qui sera rendu.

Dans sa séance de samedi 11 mars, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre pour occuper le fauteuil vacant dans la section politique, finance et administra-

tion par suite du décès de M. Armand Le-febvre. Cinq candidats se présentaient : MM. Boulatignier, Mortimer-Ternaux, Casimir-P.rier, Cauchy et Faugère. Le nombre des votants était de 36, dont la majorité était de 16. Il y a eu trois tours de scrutin et un ballottage. M. Boulatignier a obtenu 13, 15 et 17 voix ; M. Ternaux, 13, 17 et 17 voix. Enfin au scrutin de ballottage, M. Ternaux ayant obtenu 18 voix (majorité relative) et son concurrent n'en ayant obtenu que 17, a été proclamé académicien.

— On lit dans l'*Union bretonne* :

Vendredi, vers trois heures et demie, le temps est devenu tellement sombre que les travaux ont été interrompus dans les bureaux et les ateliers ; il était presque impossible de lire.

Vers quatre heures moins un quart, on aperçut venir du ravin qui sépare le village de Boiseau du hameau de Garennec, un énorme ellipsoïde ressemblant au *Géant* de Nadar, et il s'avancait majestueusement en tournant et produisant un bruit semblable à celui d'une machine soufflant. L'aspect de ce ballon était d'une couleur noire et parfois il s'échappait de lui une vapeur blanchâtre.

Arrivé à l'établissement, il ébranla la maison située près l'école des Frères, et, sans obtenir la permission du nommé Cont, qui occupe ce bâtiment, il entra dans l'intérieur de l'usine après avoir renversé la cheminée du logement du garde ; puis en passant sur un atelier d'ajustage, il enleva une trentaine de mètres de toiture en longueur sur 6 à 7 mètres de hauteur, jusqu'au faite.

Les ardoises, chevrons, planches, etc., tout voltigeait comme de légers papillons. Près de cet atelier, et parallèlement, il s'en éleva un autre construit il y a juste un an, et recouvert en plaques de tôle galvanisée, ayant chacune un mètre carré de surface.

La trombe, après avoir digéré les ardoises, prit la tôle pour dessert et découvrit une centaine de mètres de surface.

Cette tôle si rigide était parfois ployée comme un joueur en colère ferait d'une carte malencontreuse. Enfin, fatiguée de ces exploits sur la rive gauche, elle passa sur la rive droite de la Loire, et commit quelques dégâts à la caserne de la douane, déracina quelques saules et disparut sans qu'on ait pu l'instruire du lieu où elle s'était évanouie.

Nous n'avons eu heureusement que deux ouvriers blessés, dont l'un assez grièvement à la main.

Un troisième a eu le bon esprit de se jeter sous son établi, où on la retrouva saine et sauf parmi les débris de charpente.

— Voici un exemple curieux des jugements des cours martiales russes :

Un chef d'insurgés, en Lithuanie, s'appelait Charles Waga. Il est parvenu à se sauver à temps, mais à sa place on a arrêté Casimir Waga, neveu du célèbre naturaliste polonais de ce nom. Traduit devant un conseil de guerre, Casimir Waga a eu beau protester et prouver qu'il n'avait jamais été chef d'insurgés, ni pris aucune part à l'insurrection, le conseil de guerre, l'a condamné à vingt ans de travaux forcés dans les mines de Sibérie, et l'on a immédiatement expédié ce malheureux vers les lieux où il doit subir sa peine.

Il y a quelque temps, Charles Waga, le véritable chef d'insurgés, qui a séjourné à Paris, a appris le sort fatal de son homonyme, et s'est adressé par écrit aux autorités russes pour éclaircir l'affaire, mais jusqu'à présent on n'a pas appris que la condamnation imméritée de Casimir Waga ait été rapportée ou alléguée.

— De tout temps, les lettres ont été la ressource des grandes infortunes. L'ex-Roi Othon charme ses loisirs en travaillant assidûment à Bamberg où il réside, à la rédaction d'un dictionnaire grec moderne.

— Le *Times* annonce la suspension des paiements de la maison de banque Attwood Spooner et Co, de Birmingham. Le passif est évalué à 1 million de livres sterling. Le nombre des dépositaires dont les intérêts sont compromis n'est pas moindre de 2,800.

Cette banque avait été établie en 1791 par le père de M. Spooner, membre du Parlement, mort récemment.

— On lit dans le *Pays* :

Un déplorable accident a plongé dans le deuil toute une famille honorable.

L'un des principaux fabricants d'ébénisterie du faubourg St-Aptoine, M. F..., âgé de 73 ans, vivait depuis quelque temps retiré chez son gendre, qui dirige, route de Flandre, une importante manufacture de cuirs vernis. Hier, après avoir dîné seul dans sa chambre, il s'était assis dans un fauteuil, près la cheminée, dans laquelle flambait un grand feu.

Dans le cours de la soirée, la domestique vint voir s'il avait besoin de quelque chose ; elle le trouva gisant, privé de vie sur le parquet ; ses jambes, qui avançaient dans la cheminée, étaient presque entièrement carbonisées.

Selon toute probabilité, le vieillard s'était endormi dans son fauteuil et une flamme vive avait mis le feu à sa robe de chambre. Réveillé par la douleur, il avait voulu se lever ; il est tombé et le saisissement l'ayant empêché de crier, il avait péri sans secours.

— On lit dans le *Progrès de Lyon* :

On s'entretient beaucoup dans notre ville de la disparition de l'officier payeur de l'un des régiments en garnison à Lyon.

Ce comptable laisserait un déficit considérable à la caisse du régiment. Un ancien officier démissionnaire, ayant appartenu aux chasseurs à pied, a été arrêté au moment où il cherchait à négocier des billets à ordre souscrits à son profit par l'officier-payeur qui, en apprenant cette circonstance, s'est empressé de prendre la fuite.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Un fait assez rare de longévité s'est produit à Blois (Loir-et-Cher). Mme la comtesse de Raba vient de mourir à l'âge de cent neuf ans, et, chose extraordinaire, elle avait conservé le plein exercice de toutes ses facultés. Dans l'immense fortune qu'elle laisse par testament, on cite plusieurs legs, entre autre qui a surpris étrangement surtout les héritiers : il consiste en une rente viagère de 300 francs en faveur d'un dentiste de Paris, M. W. Rogers, qui lui avait posé, il y a vingt ans, un râtelier. La comtesse attribue sa longévité aux fausses dents qui lui servaient si bien à la mastication des aliments. Les héritiers sont en instance devant les tribunaux, pour l'annulation de ce legs, se fondant sur l'orthographe du nom et sur la facture qui porte pour acquit de 800 francs, avec la mention de sans autre rétribution. »

— Il y a environ un mois, le duc de Sutherland déclarait officiellement qu'il renverrait immédiatement tout individu à son service qui recevrait un tant pour cent sur les fournitures qui seraient faites à sa maison, et qu'il cesserait de s'approvisionner dans les maisons qui seraient cette remise ou tout autre cadeau à ses gens. Cette détermination a produit dans le monde de la domesticité une petite révolution, et un instant les marchands ont eu la velléité de soumettre indirectement aux exigences des domestiques. Aujourd'hui, les probabilités sont toutefois en faveur des fournisseurs, car le prince de Galles vient d'entrer dans la croisade ouverte par le duc de Sutherland. Une lettre adressée au *Times*, ce matin, par un des fournisseurs de Marlborough-House, constate que le colonel Willmotts, intendant du prince de Galles, a écrit une lettre conçue dans les mêmes termes que la circulaire du duc de Sutherland.

Certains domestiques se plaignent hautement et menacent de faire grève si les grandes maisons ne remplacent pas cette source de profits par une augmentation relative dans le chiffre de leurs salaires.

— La récente éruption de l'Etna a fait craindre des sinistres jusque dans Catane. Nous avons annoncé qu'on avait dû mettre en réquisition toutes les pompes pour épuiser les puits et les citernes de la ville. Les effets que peut produire la lave au contact de l'eau sont souvent terribles.

La lave a une température de plus de 4,000°, transforme tout à coup dans l'intérieur des citernes l'eau en vapeur et amène des explosions formidables. C'est, en grand, le phénomène que présente les explosions de chaudières à vapeur. On ne pourrait imaginer de meilleur coup de mine pour faire sauter une ville.

Que des mètres cubes de lave envahissent un puits, et aussitôt des mètres cubes d'eau sont brusquement vaporisés. Or, comme la vapeur occupe un volume dix-sept cents fois plus grand que l'eau qui l'a engendrée, on a immédiatement, dans un espace resserré, des milliers de mètres cubes de vapeur qui exercent une pression des milliers de fois plus considérable que la pression primitive de l'eau.

Les parois ne peuvent résister à cette force et sautent comme si le sous-sol était miné.

La lave entrant dans l'eau enfermée au milieu d'un espace clos, c'est le feu mis aux poudres ! On conçoit les craintes des habitants de Catane et la mesure prise par l'autorité de faire vider les puits et citernes.

— Le *Messageur de Bayonne* rapporte le fait suivant :

Il y a deux mois, Mme X..., buraliste à Sare, fut trouvée morte chez elle. Deux médecins qui examinèrent le corps, attribuèrent cette mort subite à une congestion pulmonaire. Dans la maison, rien n'était dérangé, rien ne parut avoir été volé. Cependant un des parents, M. D..., médecin à Saint-Jean-de-Luz, venu quelque temps après, reconnut qu'une somme d'argent dont il connaissait l'existence ne se retrouvait pas.

L'affaire n'eut pas de suite. Quelques semaines plus tard, pendant la nuit, le mur de la boutique de M. F. pharmacien à Sare, fut percé, des voleurs pénétrèrent à l'intérieur et enlevèrent 800 fr. La police rechercha la trace de ces voleurs, lorsqu'elle apprit qu'un ancien domestique espagnol, X..., domicilié à Sare, était venu à Bayonne, où il avait perdu 500 fr. dans une partie de trinquet.

La position de fortune de X... rendait la perte de cette somme très-suspecte ; il fut arrêté et interrogé par M. le juge d'instruction ; X... établit que les 800 fr. qu'il avait perdus étaient en sa possession à une époque antérieure au vol commis chez le pharmacien, mais il ne put expliquer la possession de cet argent qu'en l'attribuant à une trouvaille faite sur la voie publique. Ces faits parvinrent à la connaissance de M. Dihurcebère, propriétaire à Sare, qui avait eu chez lui comme domestique cet Espagnol.

M. Dihurcebère demanda d'aller dans la prison interroger X..., et parvint à obtenir de ce malheureux les aveux les plus complets.

Nous croyons pouvoir le résumer ainsi : Dans un bal qui avait lieu à Sare, X... et un de ses compatriotes firent le complot de se rendre chez Mme X..., la buraliste, afin de la voler. Cette dame était très-faible ; il fut convenu que l'un des coupables saisirait la victime par le cou, et qu'une pression un peu forte parviendrait à l'étouffer.

Les deux coupables quittèrent le bal, allèrent frapper à la porte de la buraliste, qui vint ouvrir. Saisie au cou, la victime s'affaissa sans proférer un cri, elle était morte. Les assassins la relevèrent et la posèrent dans l'intérieur de la maison, qui fut explorée par eux avec soin. Pendant leurs recherches, on frappa à la porte, les assassins éteignirent la chandelle, se tinrent sans remuer jusqu'au moment où, entendant s'éloigner la personne qui était survenue, ils reprirent leurs investigations.

Le sang-froid les abandonna si peu que, pour allumer la chandelle qui leur servait, ils allèrent dans la poche de la victime prendre des allumettes. Les assassins se retirèrent après avoir éteint la chandelle et refermé la porte de la maison. Puis, se rendant dans le cimetière, ils partagèrent le produit de leur vol.

Ces terribles aveux ont été transmis à la justice par M. Dihurcebère, qui a consenti à apporter à Sare le mandat d'arrêt décrété contre le complice du crime ainsi découvert. Ce précieux concours donné à la justice a obtenu un succès complet ; aujourd'hui les deux assassins sont dans la prison de notre ville ; après quelques essais de dénégations, ils ont fini par avouer à la police les détails du crime, que l'un d'eux avait déjà confiés à son ancien maître.

M. le procureur impérial, accompagné de M. le juge d'instruction et de M. le docteur Lasserre fils, s'est transporté avant-hier à Sare, afin de procéder devant les deux coupables à l'exhumation et à l'examen du cadavre de Mme X... L'état avancé de la putréfaction n'a pas permis de constater les traces de la strangulation.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché s'est ressenti aujourd'hui de la cérémonie funèbre qui avait attiré la plus grande partie de la population parisienne à la Madeleine et sur les boulevards. Les affaires ont été à peu près nulles depuis le commencement jusqu'à la fin. La rente n'a varié que de 67-80 à 67-75. Le Mexicain a monté à 51 1/2 sur la nouvelle de la prise d'Ojaca, l'italien a faibli de 64-90 à 64-75. Le mobilier finit à 866-25 après 875 et l'Espagnol à 566-25 après 570. Les chemins sont à peu près dans les cours d'avant-hier.

Cours moyen du comptant : 30/0 67-77 1/2 & 1/2 94-50.

Banque de France : 3,502-50.

Crédit foncier : 1,290.

MM. Willems, rue des Champs, coin de la rue du Chemin de fer, et Meurant, marché aux Poissons, sont les seuls, jusqu'à ce jour qui fournissent aux véritables consommateurs les HUITRES D'OSTENDE à SIX FRANCS LE CENT. Ces huitres proviennent directement de Grand parc d'Ostende dirigé par M. Royon-Hertoghe. Fournissant à Lille les mêmes huitres par barils de 2000, MM. Willems et Meurant peuvent seuls offrir aux consommateurs, et au prix de SIX FRANCS les huitres d'Ostende. Ils pourraient, pour faire taire certains bruits malveillants, produire les certificats d'origine ce que ne feront pas, et pour cause, les marchands d'huitres de Dunkerque.

TUYAUX FERRUGINEUX.

(SYSTEME GROSSET).

Ces tuyaux, d'une solidité à toute épreuve et dont la surface intérieure, parfaitement lisse, empêche l'adhérence de la suie, écartent tout danger d'incendie.

Un dépôt des TUYAUX FERRUGINEUX est établi pour les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing chez M. DUBOCAGE, rue du Collège, 144, à Roubaix. 5132

A LA MEME ADRESSE :

Dépôt de Ciment romain et Ciment Portland et de Carreaux en ciment.

AVIS

M. ANGE DECOCK, dessinateur et professeur de dessin, a l'honneur de prévenir le public, qu'il enseigne par un système particulier la Confection des patrons, le Reirage, le Montage et tout ce qui concerne la Décomposition et la Composition des tissus à la machine.

Il donne aussi des notions relatives à la fabrication :

S'adresser pour renseignements et conditions au domicile du professeur, rue de l'Alma, près de l'établissement du gaz, 34, à Roubaix.

M. de Villemessant, vient d'envoyer un exemplaire de l'*Album du Grand Journal*, en prime, aux abonnés de toutes ses publications, *Figaro*, *Autographe*, *Grand Journal*, *Gazette des Abonnés*. Depuis que les journaux ont pris l'habitude d'offrir des primes à leurs souscripteurs, il n'en est point, assurément, de plus belle ni de plus complète.

Cet album est composé de 150 pages contenant plus de 300 dessins dds à la plume de nos meilleurs dessinateurs tirés sur papier très beau et très fort, et choisis les trois mille planches gravées qui forment la collection du *Monde illustré*, les huit cents gravures de la *Vie parisienne*, et trois mille bois comiques dessinés par Cham. C'est au milieu de ces richesses qu'ont été puisés les matériaux de cet Album, que l'on a classés et divisés avec une méthode très ingénieuse ; les saisons, les voyageurs, les types et les paysages étrangers, les fantaisies, forment autant de séries distinctes qui permettent à l'œil et à l'esprit d'en comprendre et d'en goûter le charme, d'autant mieux que les bois dds à la verve inépuisable de Cham et de Marcellin forment entre chacune de ces scènes la plus agréable diversion. Il va sans dire que le soin le plus scrupuleux a présidé au choix de toutes ces gravures, et qu'il n'en est pas une seule qui puisse faire regretter à la mère de famille d'avoir laissé sur la table du salon cet Album, providence des longs loisirs de la vie de province. Ingres, Edmond Morin, Gustave Doré, Gustave Janet, Ch. Yriarte, tels sont les noms qui brillent à chaque page de ce livre d'or d'illustration contemporaine. N'oublions pas de dire qu'une note explicative jointe à chaque gravure, familiarise tout à fait le lecteur avec la pensée ou les souvenirs de l'artiste.

Cette prime, sans compter le papier ni l'impression, aurait coûté plus de cent mille francs de frais d'établissement, si les confrères de M. de Villemessant ne s'étaient prêtés très obligeamment à son idée.

Aussi, en librairie, cet Album ne serait-il pas vendu moins de 40 francs. M. de Villemessant, grâce aux quantités sur lesquelles il opère, le donne pour 8 franc à tous les abonnés anciens et nouveaux du *Figaro*, du *Grand Journal*, de l'*Autographe* et de la *Gazette des Abonnés*.

Pour les recevoir franco, dans les départements, par les messageries, soigneusement enveloppé, envoyer 10 fr. au bureau du *Grand Journal*, 3, rue Rossini.

D'après le chiffre des demandes et l'affluence des acheteurs, nous engageons les personnes qui voudraient acquiescir cette prime exceptionnelle, à se hâter, car la première édition sera bientôt épuisée, et un second tirage exigera de nouveaux et longs retards.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPOT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre pesant 80 k. mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des 1^{re} qual., 1 fr. 65 fosses, mis en voiture et 2^o id. 1 fr. 55 rendu à domicile pour la ville (octroi compris) FINES NOISSETTES 1 fr. 40

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville. (octroi compris). 2 fr. 25

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des 1^{re} qual., 1 fr. 60 fosses, pris au dépôt et 2^o id. 1 fr. 50 mis en voiture pour la ville, (octroi compris) FINES NOISSETTES, 1 fr. 35

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 20

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des 1^{re} qual., 1 fr. 45 fosses, pris au dépôt et 2^o id. 1 fr. 45 mis en voiture pour la campagne. FINES NOISSETTES, 1 fr. 30

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvre, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.